

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Juliette HAÏM

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 75

**Etaient présents : 53 (dont 4 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

**Etaient absents ou excusés : 26**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Michel TREMORI

**Excusés ayant donné pouvoir : 22**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Marie-Pierre MONIER

## Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

### Politique du logement et du cadre de vie

#### **234-2022 Autorisation de signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Nyons, la CCBDP et EPORA**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L321-1 relatif aux établissements publics fonciers ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) en matière de logement et du cadre de vie ;

**Considérant** que l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) est un établissement public d'état industriel et commercial chargé d'une mission de service public dont le programme pluriannuel d'intervention 2021-2025 a été approuvé par son Conseil d'administration en date du 5 mars 2021 ;

**Considérant** que la Commune de Nyons souhaite formaliser le partenariat de veille et stratégie foncière mené avec l'EPORA. A cette fin, l'EPORA, la Commune de Nyons et la CCBDP se sont rapprochés et proposent la signature d'une convention tripartite portant sur l'ensemble du territoire communal ;

**Considérant** que cette convention précise les modalités d'intervention et les montants maximum des dépenses prises en compte par l'EPORA dans le cas où la commune ou l'EPCI solliciterait un portage de bien ou la réalisation d'études pré-opérationnelles à savoir :

- 1 500 000 € HT pour l'acquisition de biens stockés par l'EPORA pour le compte de la commune ou de l'EPCI ;
- 90 000 € HT maximum de crédits d'études pré-opérationnelles co-financés à hauteur de 50 %.

**Considérant** qu'à ce stade, cette convention de veille et de stratégie foncière n'a pas d'incidence budgétaire pour la Commune de Nyons et la CCBDP.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la convention de veille et de stratégie foncière (jointe en annexe) entre la Commune de Nyons, la CCBDP et EPORA pour une durée de 6 ans à compter de sa signature ;

**D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention tripartite de veille et de stratégie foncière ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 23/12/2022

Mise en ligne le : 29/12/2022

Ampliation à :

